



PRÉSIDENTE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 3718-2016/ARR/DC

du : 02/01/2017

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Trésorier	1
JONC	1
Archives NC	1
DC	1

ARRÊTÉ

fixant le calendrier des campagnes d'inscription aux aides et bourses de la direction de la culture, pour l'année 2017

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 31-2008/APS du 13 juin 2008 relative à la création et aux modalités d'attribution d'une bourse d'enseignement artistique ;

Vu la délibération n° 16-2009/APS du 26 février 2009 instituant des aides à la production audiovisuelle et cinématographique en province Sud ;

Vu le rapport n° 6369-2016/1-ACTS en date du 21 novembre 2016,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les campagnes d'inscription au cours desquelles les demandes d'attribution ou de renouvellement des aides à la production audiovisuelle et à la création artistique et des bourses d'enseignement artistique de la province Sud doivent être déposées auprès de la direction de la culture de la province Sud, sont ouvertes, pour l'année 2017, selon le calendrier suivant :

Aide sollicitée	Dates de dépôt des dossiers
Bourse d'enseignement artistique <i>(Délibération n° 31-2008/APS du 13 juin 2008)</i>	du lundi 13 février au mercredi 31 mai 2017
Aides à la création artistique <i>(Délibération n° 16-2011/APS du 14 juin 2011)</i>	du lundi 3 avril au vendredi 30 juin 2017

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et publié au *Journal-officiel* de la Nouvelle-Calédonie.